



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpasm.fr

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2023-01-07

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Affiché le 16/02/2023
ID : 077-257703819-20230214-20220107-DE

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	9

Convocation le :
26 janvier 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le mardi 14 février, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Mery ;
Madame Candice BOYER ; représentant d'Andrezel ;
Monsieur Christian COLBE, représentant de Saint-Méry ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Yves LAGUES BAGET, maire de Champeaux ;
Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel,

Etaient Absents excusés :

Monsieur Hervé CISNAL ; représenté par monsieur Joël MARTINEZ ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Candice BOYER est désignée secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération :

2023-01-07

**PROGRAMME TRAVAUX 2023
TRANCHE 2**

Annexe : -

Pages : 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1111-1,

Vu la nomenclature M57

Considérant que le SIRP souhaite inscrire au budget les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'école maternelle et du restaurant scolaire suivants pour la seconde tranche ;

TRAVAUX	FOURNISSEURS	MONTANT HT	MONTANT TTC
MOBILIER SCOLAIRE	UGAP	4 559,68 €	5 471,62 €
SYSTÈME DE VENTILATION	HC CLIMATISATION	4 960,90 €	5 953,08 €
SYSTÈME TRAITEMENT AIR	HC CLIMATISATION	5 045,41 €	6 054,49 €
		14 565,99 €	17 479,19 €

Considérant qu'il convient de demander des subventions pour ces travaux ;

Entendu le rapport du président du SIRP qui propose le plan de financement suivant ;

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
FOND PROPRE	60%	8 739,59 €
FER A 70 %	40%	5 826,40 €
TOTAL	100%	14 565,99 €
FCTVA		2 913,20 €
TOTAL GENERAL		17 479,19 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme travaux 2023 réhabilitation et mise aux normes écoles maternelle – tranche 2 ;

APPROUVE le plan de financement associé ;

AUTORISE le président du SIRP à signer tout document relatif aux travaux et à la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance,

Le 14 février 2023 ,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIRP

